

REGARDS | 10

sur les salaires des travailleurs à temps partiel

R

Auteur: Lemvoka Mapengo
Publication périodique | Juin 2013

50 ANS | STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

L'enquête sur la structure des salaires de 2010 a permis de collecter des informations sur le temps de travail. On peut analyser le salaire d'après le taux d'occupation c.-à-d. le pourcentage de temps de travail d'un salarié ayant travaillé à temps partiel par rapport au travail à temps complet. Plus d'un salarié à temps partiel sur deux travaille entre 50 et 74% d'un temps complet. Les salaires des travailleurs à temps partiel varient fortement selon les qualifications, les taux d'occupation et les branches dans lesquelles évoluent ces salariés. Globalement, les salaires horaires augmentent avec le taux d'occupation. Pour un taux d'occupation de moins de 25%, le salaire horaire est de 14.5 euros, contre 22.6 euros pour un taux d'occupation de 75 à 89%. Un taux d'occupation bas n'est cependant pas nécessairement faiblement rémunéré si le niveau d'éducation est élevé. On observe, chez les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur, que le salaire horaire de ceux ayant un taux d'occupation de moins de 25% d'un temps complet (32.3 euros) est de 63% supérieur à celui des personnes travaillant de 25 à 49% d'un temps complet (19.9 euros).

Travailler à temps partiel, c'est le plus souvent travailler plus qu'à mi-temps

L'enquête montre que plus de la moitié de salariés à temps partiel (51%) ont un taux d'occupation situé entre 50 et 74% et 35% des salariés à temps partiel étaient occupés entre 75 et 89% d'un temps complet. Il y a donc peu de personnes qui travaillent moins qu'à mi-temps.

Il est bien connu que le travail à temps partiel concerne surtout les femmes. Dans le total des personnes travaillant à temps partiel, on trouve 16% d'hommes et 84% de femmes. Cependant, 10% des hommes ayant un emploi à temps partiel travaillent avec un taux d'occupation à moins de 25% d'un travail à temps complet, contre seulement 3% des femmes. Les hommes dans cette situation ont souvent un niveau d'éducation supérieur.

Tableau 1 : Répartition par sexe du travail à temps partiel selon le taux d'occupation en 2010 (en %)

Taux d'occupation	Femmes	Hommes	Total
pourcentage en ligne			
<25%	60	40	100
25-49%	81	19	100
50-74%	86	14	100
75-89%	85	15	100
Total	84	16	100
pourcentage en colonne			
<25%	3	10	4
25-49%	9	11	10
50-74%	52	46	51
75-89%	36	33	35
Total	100	100	100

Source : STATEC, ESS 2010

En considérant chaque sexe séparément, on constate que 46% des hommes et 52% des femmes travaillant à temps partiel ont un taux d'occupation de 50 à 74%. Les hommes, comme les femmes, sont relativement moins nombreux à travailler avec un taux d'occupation se situant entre 75% et 89%. Environ un tiers des hommes (33%) et un tiers des femmes (36%) ont un taux d'occupation qui dépasse les 75%.

Les salaires horaires augmentent avec le taux d'occupation

Dans le tableau 2, on constate que les salaires horaires médians augmentent avec le taux d'occupation des salariés. On note néanmoins des différences de niveau considérables entre les genres.

En considérant le salaire horaire médian, on constate d'abord que jusqu'au taux d'occupation de 50-74%, les hommes gagnent plus que les femmes. Ensuite la situation s'inverse à tel point que, globalement, le salaire médian des femmes à temps partiel devient supérieur à celui des hommes. L'écart relatif le plus important (+25% pour les hommes) s'observe chez ceux travaillant à moins de 25% d'un temps complet. Pour un taux d'occupation de 25 à 49%, l'écart est de

6%. Il se réduit à 2% pour un taux d'occupation de 50 à 74%. Avec un taux d'occupation de 75 à 89%, la situation s'inverse en faveur des femmes (-4% pour les hommes), ce qui est aussi le cas pour l'ensemble des personnes travaillant à temps partiel (-3% pour les hommes). Ceci s'explique par une distribution différente par branche économique pour chaque sexe. Beaucoup de femmes travaillant à temps partiel ont un emploi dans des branches mieux rémunérées comme la santé, les activités financières et d'assurance, l'administration publique et l'enseignement.

En prenant en compte le niveau d'éducation, on constate aussi que, dans la tranche d'occupation 75-89%, le salaire horaire médian des femmes est supérieur à celui des hommes à l'exception du niveau d'études de l'enseignement supérieur. Il est frappant de constater que le salaire médian des femmes à taux d'occupation de 75-89% est supérieur à celui des femmes à niveau d'éducation équivalent, mais travaillant à temps complet.

Tableau 2 : Salaire horaire médian des salariés travaillant à temps partiel selon le taux d'occupation et selon le sexe (en euros)

Taux d'occupation	Total	Hommes	Femmes	Écart salarial (%)
<25%	14.46	17.08	12.79	25
25-49%	13.04	13.86	13.02	6
50-74%	20.53	20.84	20.47	2
75-89%	22.62	21.91	22.78	-4
Total	20.16	19.79	20.31	-3

Source : STATEC, ESS 2010

Les salaires horaires augmentent aussi avec le niveau d'éducation

Le tableau 3 montre, sans surprise, que le niveau d'éducation compte pour beaucoup dans le niveau des salaires. Un taux d'occupation faible n'est pas nécessairement faiblement rémunéré si le niveau d'éducation est élevé. On observe, chez les personnes sortant de l'enseignement supérieur, que le salaire horaire de ceux travaillant à moins de 25% d'un temps complet (32.31 euros) est de 63% supérieur à celui des personnes travaillant entre 25 et 49% d'un temps complet, de 3% plus élevé que celui des personnes occupées entre 50 et 74%, et finalement de 15% supérieur à celui des personnes occupées entre 75 et 89% d'un temps complet (28.20 euros).

Le salaire horaire des personnes travaillant à temps partiel ayant un niveau d'éducation faible est, en général, inférieur à celui d'un temps complet

Par exemple, pour un taux d'occupation de 75 à 89% le salaire horaire d'un salarié à temps partiel (13.22 euros) est de 10% inférieur à celui d'un salarié à temps complet ayant le même niveau d'éducation bas (14.72 euros). Ceci se vérifie pour toutes les catégories à l'exception des femmes travaillant avec un taux d'occupation de 75-89%.

Il y a néanmoins, des différences entre les sexes. Le salaire horaire des hommes de niveau secondaire inférieur travaillant à temps partiel varie assez peu selon le taux d'occupation. Il se situe entre 11.34 et 12.55 euros. Par contre, pour les femmes, les différences de salaire selon le taux d'occupation sont un peu plus prononcées. Le salaire horaire des femmes ayant un niveau d'éducation bas et travaillant à temps partiel varie de 10.69 à 13.25 euros selon le taux d'occupation.

Le salaire horaire des personnes de niveau secondaire supérieur est plus élevé, pour un taux d'occupation de 75-89%, que celui d'un temps complet

Chez les salariés avec un niveau d'éducation secondaire supérieur, le salaire horaire des personnes ayant travaillé moins de 25% (15.26 euros) dépasse de 1.14 euros celui de ceux occupés entre 25 à 49% d'un temps complet (14.12 euros). Pour un taux d'occupation de 50 à 74%, le salaire horaire est de 21.20 euros, et il atteint 23.59 euros pour le taux d'occupation de 75 à 89%. Ce salaire horaire est largement supérieur au salaire horaire des personnes ayant un niveau d'éducation secondaire supérieur travaillant à temps complet (18.26 euros).

L'écart de salaire entre les hommes et les femmes ayant un niveau d'éducation secondaire supérieur ou post secondaire est de 4% en faveur des hommes pour un taux d'occupation de moins de 25% et de 6% en faveur des hommes pour un taux d'occupation se situant entre 25 et 49%. Pour des taux d'occupation plus importants, la situation est inversée: l'écart est de respectivement 18% et de 11% en faveur des femmes pour des taux d'occupation de respectivement 50 à 74% et de 75 à 89%.

Tableau 3 : Salaire horaire médian des salariés travaillant à temps partiel et à temps complet selon le niveau d'éducation, le taux d'occupation et le sexe (en euros)

Temps partiel	Secondaire inférieur ou moins			Secondaire supérieur ou post-secondaire			Supérieur		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Taux d'occupation <25%	11.34	11.49	11.34	15.26	14.89	15.48	32.31	26.38	32.31
25-49%	10.88	10.69	12.54	14.12	14.10	14.93	19.86	17.49	32.24
50-74%	11.53	11.43	12.55	21.20	21.93	18.57	31.32	32.24	29.76
75-89%	13.22	13.25	12.03	23.59	23.75	21.38	28.20	28.20	28.51

Temps complet	Secondaire inférieur ou moins			Secondaire supérieur ou post-secondaire			Supérieur		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Taux d'occupation ≥90%	14.72	12.30	15.23	18.26	19.17	18.05	30.64	26.55	32.60

Source : STATEC, ESS 2010

Plus d'hommes que de femmes avec un niveau d'éducation supérieur travaillant moins de 25% d'un temps complet

On constate que la proportion de femmes de niveau d'éducation bas (secondaire inférieur ou moins) travaillant moins de 25% d'un temps complet est plus importante (54%) que celle des hommes (19%). À l'opposé, la proportion des hommes ayant un niveau d'éducation supérieur et travaillant moins de 25% d'un temps complet est beaucoup plus élevée (34%) que celle des femmes (10%).

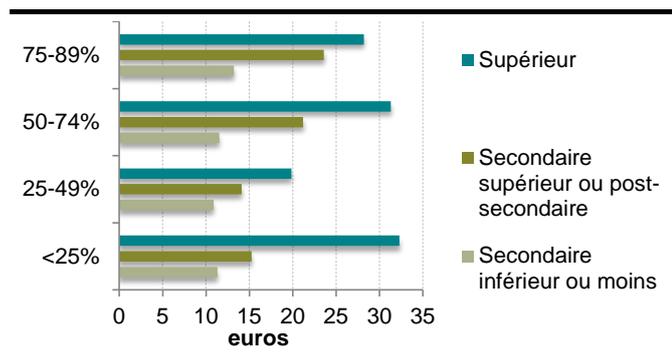
Tableau 4 : Répartition du travail à temps partiel selon le niveau d'éducation, le taux d'occupation et par sexe en 2010 (en %)

	Femmes				
	<25%	25-49%	50-74%	75-89%	Total
Secondaire inférieur ou moins	54	47	31	24	31
Secondaire supérieur ou post-secondaire	36	38	45	46	44
Supérieur	10	15	24	30	25
Total	100	100	100	100	100

	Hommes				
	<25%	25-49%	50-74%	75-89%	Total
Secondaire inférieur ou moins	19	40	22	24	24
Secondaire supérieur ou post-secondaire	47	39	41	36	40
Supérieur	34	21	37	40	36
Total	100	100	100	100	100

Source : STATEC, ESS 2010

Graphique 1 : Salaire horaire médian des salariés à temps partiel selon le niveau d'éducation et le taux d'occupation (en euros)



Source : STATEC, ESS 2010

Le salaire horaire des travailleurs à temps partiel augmente avec l'ancienneté et l'âge

Le fait de passer un certain nombre d'années dans une même entreprise permet souvent de gagner un salaire supérieur à celui d'un débutant. En se limitant au taux d'occupation 50 à 74%, qui concerne plus de la moitié des salariés à temps partiel, on constate que le salaire horaire médian pour une ancienneté de 6 à 9 ans est de 29% plus élevé que pour une ancienneté de 2 à 5 ans de service. Avec une ancienneté de 15 à 24 années, le salaire horaire médian est de 21% supérieur à celui d'une personne ayant de 10 à 14 ans de service. Avec 25 années de service et plus, la rémunération n'est que de 14% supérieur au salaire horaire médian des personnes ayant une ancienneté de 15 à 24 ans dans l'entreprise.

Tableau 5 : Salaire horaire médian des salariés travaillant à temps partiel selon l'ancienneté de service et le taux d'occupation (en euros)

Ancienneté de service	Taux d'occupation			
	<25%	25-49%	50-74%	75-89%
<2	14.35	12.38	12.94	15.07
2-5	12.38	12.30	15.38	19.16
6-9	18.55	11.92	19.89	22.20
10-14	18.77	16.92	23.52	26.65
15-24	15.82	19.64	28.54	27.52
25+	35.72	29.66	32.45	28.25

Source : STATEC, ESS 2010

Pour des taux d'occupation de plus de 50%, le salaire horaire a tendance à augmenter avec l'âge. À titre d'exemple, pour un taux d'occupation de 75 à 89%, le salaire des moins de 25 ans est de 12.32 euros. Pour le même taux d'occupation, le salaire des personnes de plus de 55 ans est de 28 euros.

Pour des taux d'occupation de moins de 50% la tendance est moins claire. On constate par exemple, pour un taux d'occupation de 25 à 49%, que le salaire horaire médian des personnes âgées de 35 à 44 ans (15.13 euros) est de 14% plus élevé que celui des salariés de 55 ans et plus (13.33 euros).

Tableau 6 : Salaire horaire médian des salariés travaillant à temps partiel selon l'âge et le taux d'occupation (en euros)

Age	Taux d'occupation			
	<25%	25-49%	50-74%	75-89%
<25	11.34	12.03	11.54	12.32
25-34	17.70	11.02	17.49	19.11
35-44	14.89	15.13	22.38	23.96
45-54	11.88	13.81	22.31	24.54
55+	17.08	13.33	23.83	28.25

Source : STATEC, ESS 2010

Large écart entre le salaire des cols blancs qualifiés et le salaire des cols bleus non qualifiés, quel que soit le taux d'occupation

On peut constituer quatre grandes catégories socio-professionnelles : 1. les cols blancs qualifiés (les directeurs, cadres de direction et gérants, les professions intellectuelles et scientifiques et professions intermédiaires) ; 2. les cols blancs non qualifiés (les employés administratifs et le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs) ; 3. les cols bleus qualifiés (les artisans et travailleurs manuels qualifiés) ; 4. les cols bleus non qualifiés (les conducteurs d'installations, employés (manuels) de l'assemblage et travailleurs manuels non qualifiés).

Le salaire horaire des cols blancs qualifiés est près de 3 fois plus élevé que celui des cols bleus non qualifiés pour les taux d'occupation de moins de 25% et de plus de 50% (voir tableau 7). Par exemple, pour un taux d'occupation de 75 à 89%, le salaire horaire d'un col blanc qualifié est de 30.26 euros, alors que ce salaire horaire n'est que de 12.39 euros pour un col bleu non qualifié.

Tableau 7 : Salaire horaire médian des salariés travaillant à temps partiel selon les grandes catégories professionnelles et le taux d'occupation (en euros)

Catégories professionnelles	Taux d'occupation			
	<25%	25-49%	50-74%	75-89%
Cols blancs qualifiés	27.60	22.96	31.19	30.26
Cols blancs non qualifiés	14.36	14.13	18.56	19.22
Cols bleus qualifiés	17.70	18.61	16.60	14.58
Cols bleus non qualifiés	10.93	10.78	11.07	12.39

Source : STATEC, ESS 2010

D'une manière générale, le salaire augmente avec le taux d'occupation pour trois des quatre catégories socio-professionnelles. Les cols bleus qualifiés constituent une exception dans la mesure où le salaire horaire diminue en tendance avec le taux d'occupation (17.70 euros pour un taux d'occupation de moins de 25% et 14.58 euros pour un taux d'occupation de 75 à 89%). Il en découle qu'il y a un faible écart entre cols bleus non qualifiés et cols bleus qualifiés avec un taux d'occupation de 75 à 89%.

Écarts variés selon le pays de résidence

Que ce soit pour les résidents ou les frontaliers, le salaire est corrélé avec le taux d'occupation. En considérant un taux d'occupation de 75 à 89%, c'est chez les frontaliers allemands que l'on observe le salaire le plus élevé (25,46 euros). Viennent ensuite les personnes résidant en Belgique (24,28 euros), soit une différence de 5%. Les salariés résidant au Luxembourg se positionnent en troisième place avec un salaire horaire médian qui est de 11% inférieur à celui des frontaliers allemands. Le salaire horaire médian d'un salarié à temps partiel résidant au Luxembourg est de 8% supérieur à celui du frontalier français. Pour un taux d'occupation de moins de 25% d'un temps complet, les frontaliers français passent en tête. Leur salaire est 1.4 fois supérieur à celui d'un salarié résidant au Luxembourg. Ce sont les différences de profils qui expliquent cet écart, quand on analyse le niveau d'éducation et les branches dans lesquelles travaillent les salariés qui résident au Luxembourg et les frontaliers français occupés à moins de 25% d'un temps complet.

Les écarts de salaire entre frontaliers allemands et belges varient fortement selon le taux d'occupation. La différence est de 13% en faveur des frontaliers belges pour un taux d'occupation de moins de 25%. L'écart le plus élevé est de 38% en faveur des frontaliers belges pour un taux d'occupation de 25 à 49% tandis qu'il n'est que de 7% en faveur des frontaliers belges pour le taux d'occupation de 50 à 74%. L'écart s'inverse en faveur des frontaliers allemands (+5%) pour un taux d'occupation de 75 à 89% de temps de travail.

Tableau 8 : Salaires horaire médian des salariés travaillant temps partiel selon le pays de résidence et le taux d'occupation (en euros)

Résidence	Taux d'occupation			
	<25%	25-49%	50-74%	75-89%
Luxembourg	14.46	13.69	21.98	22.59
Allemagne	10.15	11.92	21.79	25.46
Belgique	11.62	19.12	23.45	24.28
France	20.60	11.94	12.92	20.92

Source : STATEC, ESS 2010

Institut national de la statistique et des études économiques

Tél.: 247-84219
info@statec.etat.lu

www.statistiques.lu

ISSN 2304-7135